

BILAN ROUTIER 2015

L'assurance et la gestion financière

Au Québec, l'assurance automobile est constituée d'une offre mixte d'assurance publique et privée dans laquelle la couverture obligatoire pour préjudices corporels est offerte par le régime public et la couverture pour dommages matériels est souscrite auprès d'assureurs privés. De plus, le régime public québécois repose sur un modèle sans égard à la responsabilité (*no-fault*).

Dans la majorité des autres provinces et territoires canadiens, l'assurance automobile relève du secteur privé. Toutefois, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan, l'assureur public offre la couverture de base obligatoire, tant pour les préjudices corporels que pour les dommages matériels, et partage avec les assureurs privés le marché des suppléments et des compléments d'assurance.

En 2015, les indicateurs financiers comparés par la Société touchent la capitalisation, le coût d'administration ainsi que le coût d'assurance. Les deux premiers indicateurs (capitalisation et coût d'administration) sont comparés à ceux d'organisations canadiennes offrant des couvertures similaires en matière de préjudices corporels, soit une organisation québécoise ainsi que trois autres situées au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Pour le dernier indicateur, on compare la prime d'assurance moyenne du Québec à celle de l'ensemble des provinces et territoires canadiens.

Au cours des trois dernières années, le Québec s'est classé au premier rang de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens en ayant le coût d'assurance automobile le plus bas.

Évolution historique d'indicateurs en matière de gestion financière

	2015	2014	2013
Taux de capitalisation du régime	122 %	116 %	108 %
Taux de financement du régime	110 %	118 %	131 %
Taux de croissance annuel moyen des dépenses	2,6 %	3,0 %	2,5 %

Comparaison des indicateurs en matière d'assurance avec d'autres provinces ou territoires canadiens

	Société résultat	Moyenne des organisations	Société rang
Taux de capitalisation du régime			
2014	116 %	113 %	2 ^e /5
2013	108 %	110 %	3 ^e /5
2012	95 %	106 %	4 ^e /5
Coût d'administration par dollar d'indemnité versé			
2014	17 %	23 %	2 ^e /5
2013	16 %	23 %	1 ^{er} /5
2012	15 %	23 %	1 ^{er} /5
Prime d'assurance moyenne			
2014	777 \$	1 101 \$	1 ^{er} /12
2013	776 \$	1 090 \$	1 ^{er} /12
2012	792 \$	1 082 \$	1 ^{er} /12

Le taux de croissance annuel moyen des dépenses demeure limité, reflétant ainsi la volonté de la Société de contenir l'augmentation de ses dépenses administratives. Afin de maintenir le taux des frais d'administration au niveau souhaité, la Société vise à limiter la croissance de ses dépenses à un niveau comparable à celui observé dans la fonction publique.

En 2014, pour son taux de capitalisation, le Fonds d'assurance s'est classé au deuxième rang des organisations comparées. La politique de capitalisation du Fonds d'assurance prévoit un corridor de stabilisation de 100 % à 120 % visant à maintenir une stabilité des contributions d'assurance, à l'intérieur duquel aucun amortissement n'est nécessaire pour le processus de révision des contributions d'assurance.

En ce qui concerne le coût d'administration par dollar d'indemnité versé, le Fonds d'assurance s'est classé au deuxième rang des organisations comparées. Afin de maintenir le taux de frais d'administration au niveau souhaité, la Société vise à limiter la croissance de ses dépenses administratives à un niveau comparable à celui observé dans la fonction publique.

La prime d'assurance moyenne, composée des garanties d'assurance les plus souscrites, est un indicateur du montant déboursé par un individu pour son assurance automobile (préjudices corporels et dommages matériels). Au cours des trois dernières années, le Québec s'est classé au premier rang de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens en ayant le coût d'assurance automobile le plus bas.

En considérant uniquement la portion de la prime d'assurance moyenne qui dépend de la Société, la contribution d'assurance moyenne du Québec s'améliore à compter de 2016 en raison des diminutions annoncées dans le document public d'information sur les contributions d'assurance proposées pour 2016-2018. En effet, la « presque totalité des conducteurs et des propriétaires de véhicules constateront une baisse pouvant aller jusqu'à 35 %, une économie annuelle de 394 millions de dollars³³».